

## AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculé au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 25 Avril 2016 à 10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel ,Rue n°7-Had Soualem, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1 - **Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2015,**
- 2 - **Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015,**
- 3 - **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions,**
- 4 - **Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2015,**
- 5 - **Quitus au Conseil d'Administration,**
- 6 - **Affectation du résultat de l'exercice 2015,**
- 7 - **Nomination des Commissaires aux Comptes,**
- 8 - **Pouvoir pour formalités légales.**

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale, étant rappelé que les états de synthèse de l'exercice 2015 ont déjà fait l'objet d'une publication dans le quotidien l'Economiste n° 4493 du 18 Mars 2016.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédés, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote à distance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion; L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 Avril 2016

### PROJET DE RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve dans toutes les parties.

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 97.106.812,24 dirhams.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2015.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2015 :

Bénéfice Net Comptable	97.106.812,24
Affectation à la réserve légale :	0,00
Reste :	97.106.812,24
Report à nouveau :	1.629.460,43
Réserves facultatives :	71.486.873,86
Résultat distribuable de l'exercice :	170.223.686,10
Dividendes brut (169 DHS par action) :	169 000 000,00
Affectation en report à nouveau :	1.223.146,53

Les dividendes de 169.000.000,00 MAD seront mis en paiement aux guichets de **BMCE BANK** en deux tranches selon le calendrier suivant :

- Première tranche de 98.000.000,00 MAD le 25 Mai 2016
- Deuxième tranche de 71.000.000,00 MAD le 26 Septembre 2016

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2015, la situation nette de la société s'établira comme suit :

Capital social	100 000 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	60 500 000,00
Réserve légale	10 000 000,00
Réserve d'investissement	56 757 190,98
Report à nouveau	1.223.146,53

#### SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat des commissaires aux comptes et décide de désigner en qualité de Commissaires aux Comptes ; Price Waterhouse Cooper Maroc SARL, représenté par M. Mounisif Ighiouer et Cabinet Sebti représenté par M. Mohamed Youssef SEBTI ; et ce pour une durée de 3 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légalement requises partout où besoin sera.

### RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Deloitte.

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerkoutni  
6<sup>ème</sup> étage  
Casablanca

محمد يوسف سبتي  
خبر في المحاسبة  
محمد يوسف سبتي

4, Allée des Roseaux- Casablanca- Maroc

Aux Actionnaires de  
**SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB « PROMOPHARM » S.A**  
Had Soualem

#### RÉSUMÉ DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB « PROMOPHARM » S.A. - EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **Société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « PROMOPHARM » S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 397 480 337,51 dont un bénéfice net de MAD 97 106 812,24.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « PROMOPHARM » au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT  
288, Boulevard Zerkoutni  
6<sup>ème</sup> étage  
Casablanca  
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81  
05 22 22 40 78

Ahmed Benabdelkhalik  
Associé

Cabinet MY SEBTI  
Expert Comptable  
4, Allée des Roseaux - Casablanca  
Tél : 05 22 39 63 82/83

Mohamed Youssef Sebti  
Associé